

ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE : EXERCEZ VOTRE MANDAT



3 jours (à titre indicatif)

LE FONCTIONNEMENT ET LES COMPÉTENCES DU COMITÉ SOCIAL

Le Comité Social est une instance représentative du personnel chargée de veiller au respect des droits des agents, de participer à l'amélioration des conditions de travail, et de contribuer à l'épanouissement professionnel de chaque collaborateur. Pour permettre aux élus du Comité Social de remplir pleinement leur mandat et de développer les compétences nécessaires à leur rôle, cette formation de trois jours, proposée en exclusivité intra, permettra de renforcer les connaissances des élus du Comité Social en matière de réglementation propre à la fonction publique, de négociation collective, de gestion des conflits et de communication interne. Elle permettra d'aborder les différents moyens à la disposition du comité social, qu'il dispose ou non d'une formation spécialisée, en matière d'avis, de prévention et d'enquête et offrira également un espace d'échanges et de partage d'expériences entre les différents membres du Comité

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

La fusion du Comité technique et du CHSCT a conduit à la création du Comité social et, en son sein, de la formation spécialisée. L'articulation des compétences entre les deux organes, ainsi que leur fonctionnement est essentiel pour être en mesure d'accomplir son mandat

IDENTIFIER LE CADRE LÉGAL DU COMITÉ SOCIAL

- › L'obligation de mise en oeuvre
- › La composition du Comité social

Quiz

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SOCIAL

- › Les missions du Comité social
 - les missions relatives à l'organisation du service
 - les missions relatives à la stratégie de ressources humaines
 - les missions relatives à l'égalité professionnelle

Quiz

- › Les attributions de la formation spécialisée
 - les attributions en matière d'avis
 - les attributions en matière de prévention
 - les attributions en matière d'enquête

LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL

- › Les documents de fonctionnement
 - le règlement intérieur
 - l'ordre du jour
 - le procès-verbal
- › Les acteurs
 - le Président
 - les secrétaires

Rédiger un règlement intérieur

LES RÈGLES D'EXERCICE DU MANDAT

- › Les règles générales
 - principe de non-discrimination
 - le mandat
 - le parcours professionnel
 - les décharges d'activité
- › Le déplacement dans le cadre des instances
- › L'exercice du pouvoir d'enquête
 - le constat d'une cause de danger grave et imminent
 - les risques graves
 - les accidents et les maladies
- › Le droit à formation
- › Les limites à l'exercice du pouvoir syndical
 - le droit d'expression
 - le droit à protection fonctionnelle
- › Les moyens matériels
 - les locaux
 - les équipements

OBJECTIFS

- Exercer son mandat d'élu dans le respect des règles de fonctionnement du Comité social.
- Agir dans le cadre des missions du Comité social dans la limite des droits accordés aux élus.
- Articuler les compétences du Comité social avec celles de la Formation spécialisée.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- La rédaction de documents utiles à la gestion des instances
- Mettre en pratique les pouvoirs du Comité social

PROFIL DES PARTICIPANTS

Elus des comités sociaux
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YMCS
Formacode : 33047 / 13041
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.